

Le 19 juillet 2013

Madame Marie-Josée Harvey
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

N/Réf. : 5740.0346

Objet : Questions complémentaires soumises par la Commission du Bureau
d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet
d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain
entre la côte de Sillery et la côte Gilmour (DQ 6.2)

Madame,

Pour faire suite à votre demande reçue par courriel le 17 juillet 2013, vous
trouverez ci-joint les réponses du ministère des Ressources naturelles.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Serge Lachance

SL\mft



**RÉPONSES AUX QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES SOUMISES PAR LA
COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT LE 17 JUILLET 2013 CONCERNANT LE**

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 3 DE LA PROMENADE
SAMUEL-DE CHAMPLAIN ENTRE LA CÔTE DE SILLERY
ET LA CÔTE GILMOUR À QUÉBEC**

Q1 : Pourriez-vous préciser davantage la nature des difficultés que vous évoquez? Avez-vous réalisé une analyse technique de ces difficultés? Pourriez-vous nous la fournir.

R1 : Les difficultés techniques évoquées sont surtout reliées aux intempéries telles que la dynamique des marées et des vents. L'envergure des marées dans la région de Québec est de près de 5 mètres, faisant en sorte que leur conception devient difficile. En effet, les quais doivent être accessibles et sécuritaires à la fois à marée basse et à marée haute. Étant donné que ce projet fut abandonné rapidement dès les premières étapes de réflexions, aucune analyse technique n'en a été faite.

Q2 : Sachant d'une part que des quais et pontons flottants sont couramment utilisés dans les marinas (entre autres) et conscients d'autre part que ces structures peuvent se présenter sous une grande variété de formes, de tailles et de matériaux, nous vous demandons de préciser quel type de quais avait été évalué dans ce projet.

R2 : Comme mentionné à la première réponse, aucune analyse technique n'a été réalisée. De ce fait, le choix final des installations n'a donc pas été arrêté.

Q3 : Dans la réponse à la question 1, vous soulignez qu'il faut, entre autres, prendre en considération la dynamique des glaces. Cela signifie-t-il que l'option que vous aviez considérée était celle d'un quai flottant permanent plutôt que celle d'un quai saisonnier amovible? Expliquer.

R3 : Comme mentionné à la première réponse, aucune analyse technique n'a été réalisée. Le choix des installations potentiellement intéressantes n'a donc pas été examiné.

...verso

Q4 : Dans la réponse à la question 3, il est aussi question de « l'entretien récurrent [qui] demande une planification financière important ». À combien avez-vous évalué ce coût annuel d'entretien? Pourriez-vous nous transmettre cette analyse de coût?

R4 : Aucune évaluation financière n'a été établie, car le projet des quais flottants fut abandonné rapidement.